



Poitou-Charentes : une pauvreté monétaire contenue mais des risques d'exclusion sociale multidimensionnelle

En 2012, 233 000 picto-charentais vivent sous le seuil de pauvreté, soit 13,4 % de la population. Ce taux de pauvreté varie de 12,3 % dans les Deux-Sèvres à 14,8 % en Charente. La pauvreté monétaire limitée va de pair avec l'inclusion sociale : les départements picto-charentais bénéficient de multiples atouts, notamment dans le domaine du logement et en faveur de l'enfance. Ils ne sont cependant pas homogènes ni exempts de difficultés : précarité sur le marché du travail, illettrisme, précarité énergétique et faible accessibilité aux soins.

Anne-Lise Duplessy, Marc Joubert (Insee), Leila Belaouchet (DRDJSCS antenne de Poitiers, Mostra)

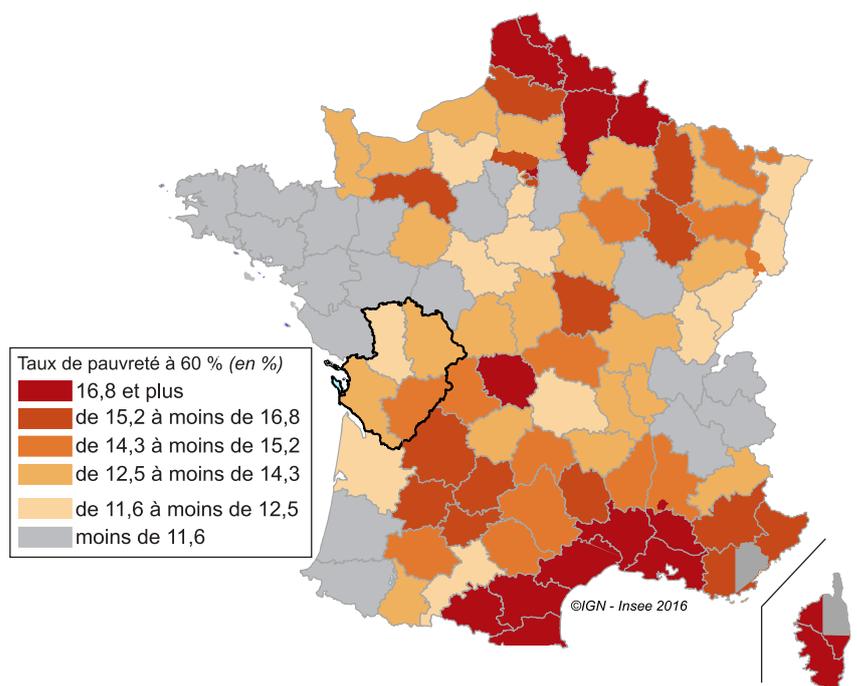
Le Poitou-Charentes connaît une pauvreté monétaire moins aiguë que la France de province : la proportion de picto-charentais vivant sous le seuil de pauvreté s'élève à 13,4 % contre 14,1 % (*définitions*). En 2012, le seuil de pauvreté correspond à 987 euros par mois pour une personne seule, 1 285 euros pour un parent seul avec son enfant, 2 075 euros pour un couple avec deux enfants... Au-delà de cette dimension monétaire, des difficultés en termes d'accès à l'emploi, au logement, aux soins ou encore à l'éducation compromettent l'inclusion sociale, s'imbriquent fortement et peuvent se conjuguer. Connaître les fragilités de chaque département permet de suivre et d'adapter l'intervention sociale, notamment dans le cadre du Plan Pluriannuel contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale (PPPIS) territorialisé.

Pauvreté monétaire : quatre départements dans la moyenne

En Poitou-Charentes, les disparités départementales en termes de pauvreté monétaire sont assez peu importantes : la proportion de personnes vivant sous

1 Des taux de pauvreté monétaires proches de la moyenne

Taux de pauvreté par département en 2012



PREFET DE LA RÉGION
AQUITAINE - LIMOUSIN
POITOU-CHARENTES

Direction régionale et
départementale de la
jeunesse, des sports et
de la cohésion sociale
ALPC



le seuil de pauvreté varie de 12,3 % pour les Deux-Sèvres à 14,8 % pour la Charente (figure 1). Ce dernier département est le seul de Poitou-Charentes à afficher un taux supérieur à la moyenne de France de province. Si le taux de pauvreté est comparable entre Poitou-Charentes (13,4 %) et Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (ALPC) (13,3 %), les situations sont beaucoup plus contrastées à l'échelle de la grande région : de 11,5 % dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques à 19,5 % dans la Creuse.

La façade atlantique, ou plus largement de l'Ouest de la France, peu touchés par la pauvreté, s'opposent à une bande transversale de pauvreté qui parcourt la France du Sud-Ouest au Nord-Est.

Un marché du travail précarisé, notamment en Charentes

Être privé d'emploi expose logiquement à la pauvreté : ainsi, la moitié des personnes qui vivent dans un ménage dont les revenus déclarés proviennent principalement des allocations chômage sont en situation de pauvreté en Poitou-Charentes. Au 1^{er} trimestre 2015, le taux de chômage s'y élève à 9,6 %. Ce taux est plus élevé en Charente-Maritime (10,9 %), en lien avec le caractère saisonnier d'une partie de l'emploi, et en Charente (10,3 %), suite à une crise durable de l'emploi. Ainsi, en Charente la part des demandeurs d'emploi de longue durée est maximale (46,2 % des demandeurs d'emploi sont en recherche depuis plus d'un an).

Si le chômage expose à la pauvreté, l'emploi ne protège pas automatiquement de la pauvreté. Notamment, les contrats à temps partiel et de durée limitée ne sont souvent pas assez pérennes ni rémunérateurs. Ces contrats concernent 6,3 % des salariés en 2012 contre 5,8 % en moyenne en Province. Ce phénomène concerne tous les départements de Poitou-Charentes sauf les Deux-Sèvres. Au final dans l'ancienne région, 9,8 % des personnes vivant dans un ménage dont les revenus ont pour principale source les salaires sont en situation de pauvreté.

L'illettrisme : une difficulté générale en Poitou-Charentes

Maîtriser la lecture, l'écriture et le calcul est un impératif pour appréhender et mobiliser son environnement. Illettrisme et pauvreté sont liés, en particulier par le biais de difficultés d'accès à l'emploi. La lutte contre l'illettrisme constitue un enjeu régional prioritaire. En effet, alors que 3,5 % des Français de 17 ans sont en situation d'illettrisme en 2013, ce taux s'élève à 4,1 % en Poitou-Charentes. Dans l'ancienne région, comme au national, ce

taux a cependant diminué de près d'un point en 5 ans, maintenant un écart constant. Le taux d'illettrisme est plus fort en Charente et dans les Deux-Sèvres. Il y est supérieur à la moyenne observée pour des départements ayant le même taux de pauvreté. Ces spécificités départementales se signalent aussi au travers du retard à l'entrée en 6^e (facteur de risque pour la réussite scolaire).

Aider les enfants favorise l'inclusion sociale

L'accueil des enfants de moins de 3 ans permet une socialisation précoce des enfants, tout en facilitant l'insertion professionnelle des parents. Vienne, Charente et Charente-Maritime ont des taux d'accueil dans la moyenne : dans ces trois départements, 72 % des enfants de moins de 3 ans bénéficient d'un accueil par une structure collective, une assistante maternelle ou par la scolarisation précoce. Les Deux-Sèvres ont le taux le plus fort de Poitou-Charentes : 81 %, en lien avec une bi-activité plus développée dans ce département. À l'image du Nord-Ouest, le Poitou-Charentes recourt fortement aux assistantes maternelles, plutôt qu'aux structures d'accueil collectif.

La restauration scolaire peut aussi jouer un rôle en offrant la garantie d'un repas équilibré par jour, favorisant ainsi la santé publique et l'équité sociale. En Poitou-Charentes, la part de demi-pensionnaires ou internes est très élevée (85 % soit 12 points de plus que la moyenne de Province). Des politiques volontaires de tarification peuvent

en être à l'origine, mais l'éloignement des domiciles constitue souvent la première explication.

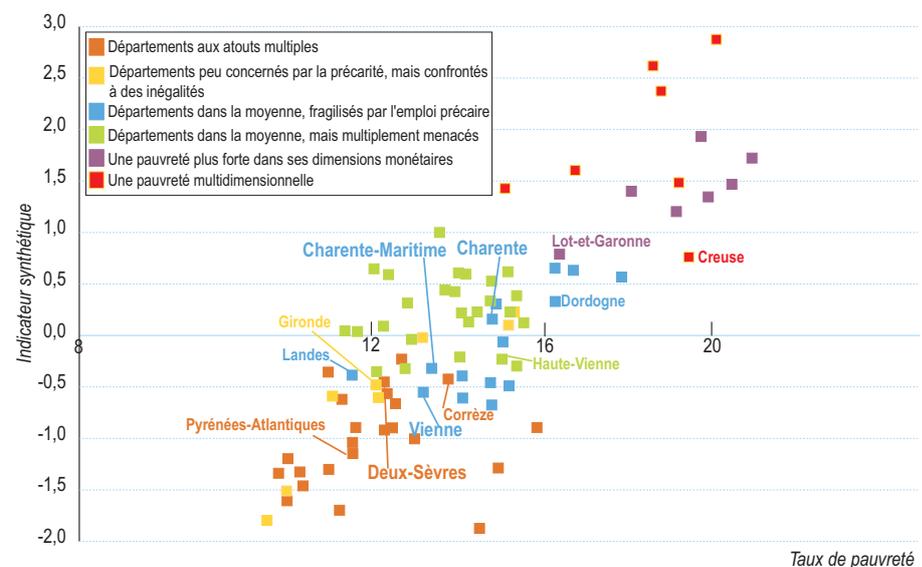
Immobilier peu tendu, mais coûteux en énergie

En 2012, Poitou-Charentes compte 1 018 552 logements. Tous les indicateurs signalent un marché du logement peu tendu. Le taux de vacance (8,3 %) est supérieur à la moyenne de France de province (7,7 %). Seule la Charente-Maritime possède moins de logements vacants (6,9 %) que la moyenne, particulièrement dans les communes littorales. La part du logement social est faible en Poitou-Charentes : 8,8 % contre 12,9 % en moyenne en France de province. Même en Vienne, où les résidences principales HLM (habitation à loyer modéré) sont les plus nombreuses, cette part reste inférieure à la moyenne (11,3 %). Enfin, en proportion, les résidences principales sont moins sur-occupées de 4 points qu'en France de province. En regard de ce marché peu tendu, 2 539 décisions d'expulsion ont été prises en 2013, soit 9 expulsions locatives pour 1 000 ménages locataires, par rapport aux 10,5 % de France de province.

En revanche, les ménages sont davantage exposés qu'ailleurs à la précarité énergétique. Ainsi, 113 000 ménages picto-charentais consacrent plus de 10 % de leurs revenus à se chauffer et à produire l'eau chaude de leur logement. Ces ménages représentent près de 15 % de l'ensemble des ménages et 9 % de la population. Ceci se traduit par une proportion

2 Une forte corrélation entre pauvreté monétaire et non monétaire

Répartition des départements selon le taux de pauvreté et indicateur synthétique



Lecture : chaque carré représente un département, avec en abscisse le taux de pauvreté et en ordonnée le résultat de l'indicateur synthétique de degré de pauvreté non monétaire. La couleur du carré correspond à la classe d'appartenance du département dans la typologie.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012 ; Pôle emploi, DEFM au 31 décembre 2014 ; Insee, MENESR-DEPP, système d'information SCOLARITE et enquête n°16 auprès des établissements privés hors contrat ; Insee, RP2012 exploitation principale ; Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, JDC 2013 ; Insee, Taux de chômage localisés ; Cnamts, CCMSA, CNRSI(2011-2013), Exploitation Forns ; Ministère de la Justice/SG/SDSE, Répertoire général civil 2013 ; Banque de France, enquête typologique 2013 ; DREES, Enquête PMI 2013

importante de dettes pour impayés d'énergie dans les dossiers de surendettement. C'est dans les Deux-Sèvres que cette part est la plus importante : plus de la moitié des dossiers de surendettement comportent des dettes pour impayés d'énergie, soit 12 points de plus qu'en moyenne France de province.

Accès aux soins : une égalité menacée

Pauvreté et santé dégradée sont liées et s'auto alimentent : la pauvreté favorise certaines pathologies et une mauvaise santé entretient la pauvreté. Le diabète touche ainsi de plus en plus de personnes défavorisées et vulnérables. Pour cette maladie, le Poitou-Charentes se caractérise par un taux d'admission en Affection de Longue Durée (ALD) inférieur à la moyenne. Seul le département des Deux-Sèvres connaît autant de nouvelles admissions qu'en moyenne nationale.

En Poitou-Charentes, le difficile accès aux soins constitue une menace particulière pour l'égalité sociale en matière de santé. En effet, 13 % de la population réside à plus de 7 minutes des équipements de santé de proximité, alors qu'elles ne sont que 9 % dans ce cas en Province. Ce taux atteint 17 % dans les Deux-Sèvres et 15 % en Charente. L'éloignement aux équipements de santé tels que les spécialistes ou les hôpitaux est également élevé au sein de ces zones. En parallèle, la densité médicale est plus faible : 8 médecins omnipraticiens pour 10 000 habitants dans les Deux-Sèvres contre 10 en moyenne en Poitou-Charentes comme en France de province.

Pauvreté non monétaire et monétaire vont de pair

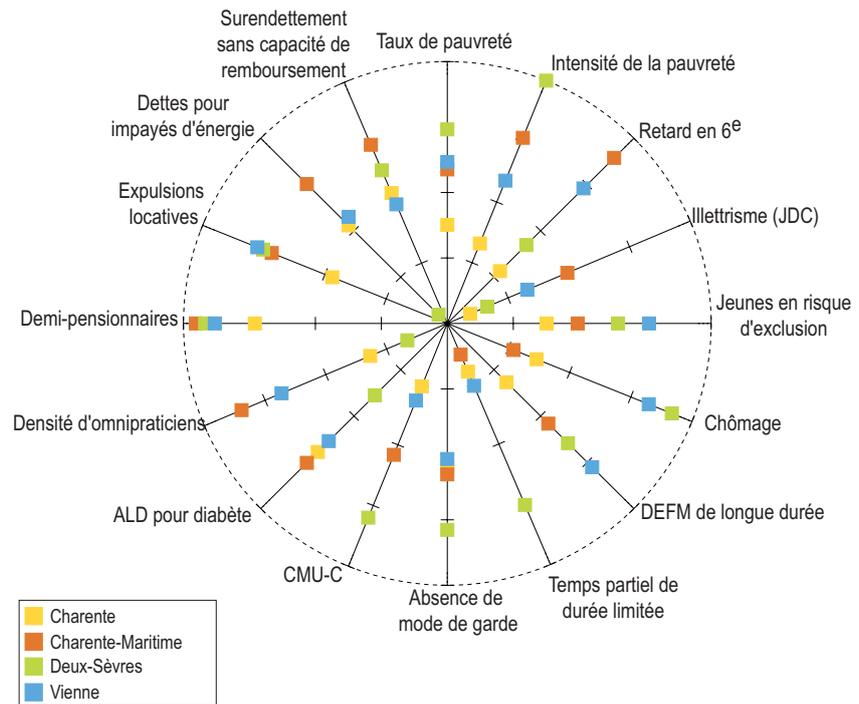
Les dimensions de l'exclusion sociale qui s'expriment au travers des difficultés d'accès à l'emploi, au logement, aux soins ou encore à l'éducation sont cumulatives. Un indicateur synthétique permet de hiérarchiser les territoires en mesurant leur degré de pauvreté non monétaires (*méthodologie*). Le positionnement des départements picto-charentais en termes de pauvretés non monétaires est cohérent avec leur classement en termes de pauvreté monétaire : de la 26^e place pour la Vienne, 30^e pour les Deux-Sèvres à la 51^e place pour la Charente (parmi les 86 départements de France de province hors Corse) (*figure 2*).

Poitou-Charentes dans les continuum géographiques de la pauvreté

À l'instar des grandes tendances géographiques en matière de pauvreté monétaire, des continuum géographiques influencent aussi les phénomènes de pauvreté non monétaires.

3 Des départements picto-charentais diversement exposés aux pauvretés

Classements des départements picto-charentais relatifs aux thématiques du PPPIS



Lecture : chaque couleur correspond à un département. Chaque axe correspond à une variable. Pour chaque variable, les 86 départements de France de province hors Corse ont été classés. Chaque point correspond au classement du département. Plus le point se trouve vers l'extérieur du cercle, plus la variable participe à l'inclusion sociale dans le département, plus il est proche du centre, plus la variable est facteur d'exclusion.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012 ; Pôle emploi, DEFM au 31 décembre 2014 ; Insee, MENESR-DEPP, système d'information SCOLARITE et enquête n°16 auprès des établissements privés hors contrat ; Insee, RP2012 exploitation principale ; Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, JDC 2013 ; Insee, Taux de chômage localisés ; Cnamts, CCMSA, CNRSI(2011-2013), Exploitation Fnors ; Ministère de la justice/SG/SDSE, Répertoire général civil 2013 ; Banque de France, enquête typologique 2013 ; DREES, Enquête PMI 2013

Les Deux-Sèvres font partie d'une classe de départements qui cumulent de multiples atouts dans des domaines variés (*méthodologie*). Par exemple, en matière d'emploi, le département enregistre les taux de chômage et la part de temps partiel de durée limitée les plus faibles de Poitou-Charentes, soit les 8^e et 23^e taux les plus faibles de France de province hors Corse (*figure 3*). Concernant les actions en faveur de l'enfance, les Deux-Sèvres ont le meilleur taux de couverture par un mode de garde des enfants de moins de 3 ans et la part de demi-pensionnaires la plus élevée de Poitou-Charentes, soit les 20^e et 9^e meilleurs taux de couverture de France de province hors Corse. De par ce cumul de forces, les Deux-Sèvres s'inscrivent dans un continuum géographique avec la Bretagne et les Pays de la Loire. En ALPC, la Corrèze et les Pyrénées-Atlantiques appartiennent aussi à la classe des départements cumulant des forces dans des domaines variés. Ils sont très proches des Deux-Sèvres par leur faible chômage, la réussite de l'inclusion sociale des jeunes ou encore la rareté des expulsions locatives. Dans d'autres domaines, les situations sont plus contrastées. Par exemple, les Deux-Sèvres sont le seul de ces trois départements à bénéficier d'un taux de couverture par

un mode de garde aussi élevé, même s'il est aussi le seul à être menacé par un taux d'illettrisme élevé. En ALPC, la Gironde cumule également des forces, mais appartient aux départements qui souffrent d'inégalités, notamment en matière de logement (taux d'effort et d'expulsion élevés). L'accès à l'emploi non précaire est la principale faiblesse qui affecte les départements de Charente-Maritime, Charente, et Vienne. La question d'un aménagement des parcours jusqu'à un emploi durable est donc particulièrement prégnant dans ces zones. Ces départements se rapprochent de la Dordogne, des Landes et du Lot-et-Garonne. Dans ce groupe, Charente-Maritime et Landes se singularisent par une pauvreté moins intense qu'en moyenne : en Charente-Maritime, le niveau de vie médian des personnes pauvres s'élève à 9 590 euros annuels, soit 130 euros de plus que la moyenne de Province en 2012. ■

Définitions :

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salaires, bénéfices, indemnités de chômage), les retraites et pensions, les revenus du patrimoine, les revenus financiers et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logement). Au total de ces ressources, quatre impôts directs sont déduits : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la Contribution Sociale Généralisée (CSG) et la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS).

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'Unités de Consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le premier adulte du ménage compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC.

Le niveau de vie **médian** partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui dispose d'un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur.

Pauvreté monétaire : un individu est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Selon des conventions européennes, ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian. En France métropolitaine, il est estimé à partir de Filosofi à 11 871 euros annuels par UC en 2012, soit 987 euros par mois.

Le **taux de pauvreté** est la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

L'intensité de la pauvreté (ou « poverty gap ») est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

Formellement, il est calculé de la manière suivante :

$(\text{seuil de pauvreté} - \text{niveau de vie médian de la population pauvre}) / \text{seuil de pauvreté}$

Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Méthodologie :

Pour la construction de l'**indicateur synthétique** de pauvretés non monétaires 13 indicateurs relatifs aux différentes thématiques abordées dans le PPPIS ont été retenus : emploi-travail (taux de chômage, DEFM de longue durée, temps partiels de durée limitée), enfance-famille-réussite éducative (illettrisme, retard à l'entrée en 6^e, couverture par un mode de garde des enfants de moins de 3 ans, recours à la demi-pension, jeunes en risque d'exclusion), logement (expulsions locatives, dettes pour impayés d'énergie, taux d'effort des bénéficiaires d'une aide au logement), santé (nouvelles ALD pour diabète), surendettement et inclusion bancaire (surendettement sans capacité de remboursement). Ces indicateurs ont été sélectionnés sur des critères statistiques (analyse des corrélations) et non statistiques (balayage de l'ensemble des thématiques, lisibilité des indicateurs). Ces indicateurs sont « centrés-réduits » (pour les ramener à une échelle comparable) ; dans un second temps, des pondérations sont affectées à chaque indicateur pour équilibrer les thématiques avant de les sommer. La somme ainsi obtenue est à nouveau « centrée-réduite ».

La **typologie** retient les mêmes indicateurs ainsi que le taux de pauvreté monétaire et l'intensité de la pauvreté. Elle est le résultat d'une ACP (Analyse en Composantes Principales) qui a pour but de ne conserver que la partie la plus pertinente de l'information, suivie d'une Classification Ascendante Hiérarchique (CAH), procédé itératif qui regroupe les territoires les plus semblables de façon à constituer des classes homogènes. Elle permet de distinguer 6 classes de départements.

Les deux analyses ont été menées sur les départements de France de province, hors Corse.

Le mot de la Direction Régionale et Départementale Jeunesse, Sport, Cohésion Sociale

Le Plan Pluriannuel contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale (PPPIS) a été adopté le 21 janvier 2013 lors du Comité interministériel de lutte contre les exclusions (CILE), à l'issue d'une vaste concertation et d'un diagnostic partagé sur les causes de la pauvreté et les moyens de venir en aide aux plus fragiles.

Ce plan vise, dans un contexte économique difficile, à répondre aux difficultés sociales et à améliorer les politiques de lutte contre la pauvreté sur le long terme.

Ce plan s'articule sur trois axes - réduire les inégalités et prévenir les ruptures, venir en aide et accompagner vers l'insertion, coordonner l'action sociale et valoriser ses actions- et sur six principes tels que l'objectivité, la non stigmatisation, la participation, le juste droit, le décloisonnement des politiques sociales et enfin l'accompagnement des personnes. Il se décline au travers de six thématiques : emploi, hébergement/logement, accès aux droits, surendettement, enfance/famille/éducation, santé.

La DR-D-JSCS ALPC et l'Insee ont souhaité disposer d'une étude comportant une dimension pédagogique d'appropriation des données et de la démarche par les acteurs concernés par la lutte contre la pauvreté. L'étude présentée vise à faire apparaître les spécificités de la pauvreté en Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, et Vienne au regard de la grande région mais aussi de mettre en lumière les convergences à partir d'indicateurs.

Par ailleurs, la réalisation d'un tableau de bord autour des six thématiques permettra d'appréhender les phénomènes de pauvreté et d'en suivre les évolutions.

Ce travail doit permettre d'éclairer le débat public, d'apporter une vision territorialisée pour mieux répondre aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité.

Insee Aquitaine-Limousin-
Poitou-Charentes

5, rue Sainte-Catherine

BP 557 - 86020 Poitiers Cedex

Directrice de la publication :

Fabienne Le Hellaye

Rédacteur en chef :

Boris Simon

ISSN : en cours (version papier)

ISSN : en cours (version numérique)

© Insee 2016

Pour en savoir plus :

- Duplessy AL., Joubert M., «Plan contre la pauvreté en Poitou-Charentes», *Insee Dossier n°*, (à paraître prochainement).
- Bertaux F., Boudrot N., «Plus de précarité dans le rural isolé», *Insee Analyses Poitou-Charentes n° 17, juin 2015*.
- Balouzat B., Châtel F., Duplessy AL., Lacour C., «La pauvreté touche une personne sur huit en ALPC», *Insee Analyses Poitou-Charentes n° 16, juin 2015*.
- Decorme H., «Accueil des jeunes enfants : un fort recours aux assistants maternels», *Insee Flash Poitou-Charentes n°10, avril 2015*.
- Ferret JP., Giraud A., Dumont Y., De Pins Loze E., «En Poitou-Charentes, plus d'un ménage sur quatre est exposé à la vulnérabilité énergétique», *Insee Analyses Poitou-Charentes n°9, janvier 2015*.

